

CYCLISME

Contacts

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT

Thierry MAUPIN

Tél.: 07 66 04 74 75

cyclisme@handisport.org

CLASSIFICATION

Souleymane BECHER

Tél. 06 65 39 66 87

souleymane.becher@gmail.com

SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE : [Paracyclisme](#)

INFORMATIONS SUR LA CLASSIFICATION EN PARACYCLISME : [PRÉSENTATION DES CLASSIFICATIONS – Paracyclisme – Fédération Française Handisport](#)

Les classifications aux Jeux de l'Avenir

Aux Jeux de l'avenir, le cyclisme est ouvert aux classes suivantes :

T1 et T2 : Sportifs en Tricycle

C1 à C5 : Sportifs en vélo « classique » (vélo solo)

H1 à H5 : Sportifs en Handbike (un vélo propulsé à l'aide des bras)

Le Tricycle

T1	 LÉGER SÉVÈRE MAJEUR	Atteinte sévère des quatre membres.
T2	 LÉGER SÉVÈRE MAJEUR	Incapacité à utiliser un vélo à deux roues, liée à une : - Atteinte unilatérale sévère d'un membre supérieur et du membre inférieur associé ainsi qu'un handicap sévère du tronc au niveau latéral (ou hémiplégie) ; - Atteinte légère des membres inférieurs.

Le Cyclisme Solo

C1	 LÉGER SÉVÈRE MAJEUR	- Hémiplégie majeure (droite ou gauche) - Diplégie (atteinte majeure des deux membres inférieurs) - Amputations multiples (membres supérieurs et inférieurs) - Troubles de l'équilibre majeurs (sans mettre en danger le coureur ni ses adversaires)
C2	 LÉGER SÉVÈRE MAJEUR	- Hémiplégie sévère (type AVC en phase de début de récupération) - Amputation fémorale sans prothèse ou atteinte majeure d'un membre inférieur - Troubles neurologiques ou fonctionnels majeurs

C3		- Hémiplégie légère - Atteinte sévère d'un membre inférieur - Amputations tibiales - Amputation fémorale avec prothèse - Atteinte neurologique ou fonctionnelle légère des quatre membres - Atteinte neurologique ou fonctionnelle sévère des deux membres inférieurs
C4		- Amputation tibiale unilatérale - Troubles neurologiques légers - Amputation d'un membre supérieur (sans prothèse)
C5		- Pathologie / atteinte d'un membre ayant un retentissement sur la pratique du cyclisme comme la diminution de la force musculaire d'une jambe ou d'un bras - Amputation d'un membre supérieur avec prothèse
Sourds		Déficiance auditive avec ou sans appareillage d'au moins 55dB de la meilleure oreille.

Le Handbike

H1		Atteinte sévère des membres supérieurs et handicap majeur des membres inférieurs et du tronc.
H2		Atteinte légère aux membres supérieurs et un handicap majeur des membres inférieurs et du tronc.

H3		Handicap sévère du tronc et atteinte majeur des deux jambes.
H4		Handicap majeur des deux jambes.
H5		- Handicap majeur des deux jambes - Absence d'un membre inférieur - Absence des deux jambes